Image not found or type unknown

# Délai de prévenance Pour planning

Par **Dolu78114**, le **04/01/2020** à **15:59**

Bonjour.

Je suis actuellement salarié comme vendeur dans un magasin de téléphonie mobile.

Je ne trouve pas dans la convention collective la réponse à ma question c'est pour cela que je me permets de poser la question.

J'aimerais connaître le délai légal de prévenance pour le planning.

Mon jour de repos est le mercredi donc je prévois des rendez-vous ce jour-là. Mais mon employeur m'a prévenu le samedi pour la semaine d'après que mon jour de repos été changé je voudrais savoir s'il avait le droit de changer comme cela au dernier moment.

Je vous remercie

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés